

Compte rendu de la séance du 28 juin 2018

Convocations : 22 juin 2018

Affichage : 29/06/2018

Présents : Jean-François CORNIQUET, Philippe DUPONT, Serge OUTURQUIN, Patrick BETTIOL, Pierre-Jean BOUTELLIER, Réjane FARCY, Pierre LEGRAND, Jacques VAN OVERBEKE, Michel WATIN,

Excusés : Sylvie HESDIN, Fabrice ELOY,

Procuration :

Secrétaire de séance : Patrick BETTIOL

Le compte rendu de la réunion du 14 juin 2018 a été approuvé à l'unanimité

Construction du réseau d'assainissement collectif

Compte tenu de la présence de l'eau à une faible profondeur (1m et 1m50) il est nécessaire d'extraire cette eau pour installer le réseau. La législation interdit le rejet dans la rivière et impose l'infiltration sur une parcelle. La commune ne possédant pas de terrain dans le secteur des travaux, les propriétaires privés seront contactés et indemnisés s'ils acceptent.

En outre le projet est soumis à autorisation de la part des services de l'état d'autant plus que la qualité de l'eau n'est pas bonne.

Eau de ruissellement rue de la Gare

L'entreprise SADE, qui réalise les travaux d'assainissement, a été chargée de présenter un ou plusieurs projets pour solutionner le problème posé par le ruissellement provenant de la route de la Coulée verte en cas de pluie abondante (Orage)

Décision modificative n°2

Afin de réintégrer sur le budget communal l'excédent de fonctionnement du CCAS il est décidé d'adopter la décision modificative suivante :

Recette de fonctionnement compte 002 : + 54.25 €

Dépense de fonctionnement compte 6232 : + 54.25 €

Mission d'assistance

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un contact de concession (DSP) du service d'eau potable est confiée à la société Verdi. La rémunération s'élèvera à 6 960 € TTC

La séance a été levée à 19h00